



Strasbourg, le 20 novembre 2024

Violences économiques – Enquête IFOP x Crédit Mutuel Alliance Fédérale **Près d'une femme sur quatre a déjà été exposée à des violences économiques de la part de son conjoint**

À quelques jours de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, une enquête exclusive menée par l'IFOP¹ pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la Fédération Nationale Solidarité Femmes démontre que les disparités économiques entre les femmes et les hommes sont un facteur aggravant dans le contexte des violences conjugales. L'indépendance économique est un facteur clé pour pouvoir fuir les violences conjugales, phénomène très largement sous-estimé. Selon le sondage, en France, près d'un tiers (32 %) des femmes ont déjà été confrontées à des violences physiques, verbales ou économiques de la part de leur conjoint. Parmi elles, une sur deux a subi des violences économiques en plus des violences physiques ou verbales.

Souvent mal identifiées, les violences économiques entrent dans la définition des violences conjugales. Elles se traduisent par un contrôle financier total ou partiel de la part du conjoint pouvant aller jusqu'à la dépossession totale des moyens d'autonomie de la femme. En exposant les femmes à une rupture totale d'autonomie, les violences économiques empêchent le plus souvent les victimes et leurs enfants de toute possibilité d'échapper à leur agresseur.

Parce que les femmes victimes de violences conjugales ont besoin d'aide lorsqu'elles souhaitent quitter le domicile, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est mobilisé pour accompagner la Fédération Nationale Solidarité Femmes, en adaptant son offre bancaire afin de sécuriser les ressources des victimes et en versant un don de 300 000 euros sur trois ans pour faciliter la prise en charge de l'hébergement d'urgence sur tous les territoires.

Les disparités économiques, socle des violences

Les résultats de l'enquête de l'IFOP montrent de manière claire le manque d'indépendance économique des femmes en couple en France, illustrant ainsi le besoin d'éducation économique et d'accompagnement des femmes dans leur indépendance financière. En effet, près d'un quart (23%) des femmes en couple déclarent ne pas avoir l'usage d'un compte en banque personnel. Elles sont près d'un tiers (32 %) à ne pas avoir de source de revenus autre que celle de leur conjoint. En conséquence, 40 % des femmes en couple ne pourraient pas payer seules un loyer si elles devaient quitter le foyer conjugal et 44 % ne pourraient pas le quitter sans une aide économique extérieure. Ces données illustrent de manière édifiante les conséquences que les disparités économiques et la dépendance financière des femmes peuvent avoir en cas de violences conjugales. Ainsi, les inégalités économiques vont nourrir les situations de violences conjugales en renforçant l'emprise du conjoint violent.

Les violences économiques peuvent prendre de multiples formes

Le vol et la confiscation constituent les formes de violences économiques les plus fréquentes, en particulier le détournement des sommes allouées à la vie du ménage et aux soins des enfants. **Selon l'enquête de l'IFOP, une femme sur dix subit un contrôle de ses finances de la part du conjoint.**

Plus d'une femme sur deux (58 %) victime de violences économiques a été confrontée à des difficultés, voire à l'impossibilité de subvenir à ses besoins de base, en particulier les jeunes femmes (moins de 35 ans), celles qui élèvent leurs enfants seules et les locataires. D'ailleurs, elles sont nombreuses à avoir déjà reporté ou renoncé à des opportunités professionnelles ou modifié leurs horaires de travail pour s'occuper de leurs enfants.

Le sondage révèle que 72 % des femmes ayant subi des violences économiques de la part de leur conjoint ont aussi souffert de violences verbales et/ou physiques.

Pour échapper à l'emprise de leurs conjoints violents, 41 % des femmes victimes ont cherché une aide extérieure soit auprès de leurs proches, soit auprès d'une association ou d'un organisme. 37 % ont essayé ou réussi à quitter le domicile familial et **21 % sont parvenues à économiser de l'argent en secret.**

Le manque d'autonomie financière est l'une des principales raisons pour lesquelles les femmes restent avec un conjoint violent

Parmi les freins qui retiennent les femmes victimes de quitter leur domicile, l'absence de solution d'hébergement (hors du cercle familial ou amical) arrive en tête suivi de la crainte de perturber les enfants, l'absence de ressources financières suffisantes et la peur des représailles de la part du conjoint.

Une grande majorité des sondées (82 %) estime que les banques ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des femmes confrontées à des violences économiques, notamment en leur donnant la possibilité d'ouvrir un compte à leur seul nom et non rattaché au domicile conjugal (64%) ou d'accéder à un programme de protection des revenus (60 %).

L'ouverture d'un compte bancaire constitue le début de l'indépendance financière de la victime pour quitter le foyer

Parce que la mise en sécurité rapide des victimes de violences est fondamentale, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé depuis juillet 2024, une solution simplifiée d'ouverture de compte pour les victimes accompagnées par l'une des 81 associations de la Fédération Nationale Solidarité Femmes. Un compte à leur seul nom, non connu de leur conjoint et non rattaché au domicile conjugal afin d'assurer leur intégrité physique et leur protection financière.

Dans la continuité de cette action, la banque mutualiste a également apporté un soutien financier à la Fédération à hauteur de 300 000 euros sur 3 ans pour faciliter la prise en charge de l'hébergement d'urgence grâce à un travail de coordination entre le 3919, la ligne d'écoute nationale et les dispositifs d'urgence.

« Si les violences conjugales sont un vrai fléau et constituent l'un des problèmes majeurs de notre société, les violences économiques restent encore méconnues. Il ne fait aucun doute que la précarité financière rend plus difficile le fait de quitter un conjoint violent. La solution proposée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en offrant un compte bancaire gratuit pendant 1 an au seul nom de la victime et non rattaché au foyer, est une première étape cruciale pour sortir de ces violences et assurer leur sécurité. » explique **Mine Günbay**, directrice générale de la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

« L'action de la Fédération Nationale Solidarité Femmes est essentielle pour aider les femmes victimes de violences et leurs enfants. En tant qu'entreprise à mission et banque de tous, y compris des plus fragiles, nous avons décidé de nous engager à leurs côtés et aux côtés des femmes pour leurs droits à la liberté, l'égalité, l'intégrité et les accompagner à retrouver leur autonomie pour que cesse ces violences. Notre rôle est également de sensibiliser nos conseillers dans les caisses et agences bancaires à détecter tous les signaux, y compris les signaux faibles, pour orienter les victimes vers le numéro d'urgence 3919. » explique **Éric Petitgand**, directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Offre bancaire Solidarité Urgence

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fidèle à ses valeurs d'innovation sociale, se mobilise pour permettre aux victimes de retrouver leur indépendance financière en mettant gratuitement son offre de banque universelle² à disposition :

- Un compte bancaire à leur seul nom
- Une carte bancaire – activable rapidement à la souscription sur smartphone
- Un service de banque à distance pour suivre ses dépenses en €
- Une assurance perte et vol des moyens de paiement
- En option, une autorisation de découvert limitée à 500 euros peut être accordée

Il est indispensable que la victime soit accompagnée dans sa démarche par l'une des 81 associations appartenant à la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

Selon l'étude IFOP, la solution proposée Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait l'unanimité : **97 % de l'ensemble des femmes françaises la jugent utile, dont 74 % qui la jugent même très utile.**

¹Sondage IFOP X Crédit Mutuel Alliance Fédérale X Fédération Nationale Solidarité Femme mené du 19 au 24 septembre 2024 auprès de 1 000 femmes représentatives des femmes françaises selon la méthode des quotas.

²Ouverture d'un compte dans l'une des 4 300 caisses Crédit Mutuel ou agences CIC, entrée en relation soumise à l'accord préalable du point de vente. Gratuité du package bancaire pendant 12 mois.

Contacts presse

Fédération Nationale Solidarité Femmes

Mine Günbay, directrice générale – mine.gunbay@solidaritefemmes.org

Camille Lextray, responsable communication : 06 33 36 77 99 – communication@solidaritefemmes.org

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Aziz Ridouan : 06 01 10 31 69 - aziz.ridouan@creditmutuel.fr

Communication corporate et relations presse : 03 88 14 84 00 - com-alliancefederale@creditmutuel.fr

Ifop

Sophie Bugnon : 01 72 34 95 85 - Sophie.Bugnon@ifop.com

À propos de Solidarité Femmes

La Fédération nationale Solidarité Femmes, créée à la fin des années 70, est un réseau de 81 associations de terrain qui, partout en France, accueillent, accompagnent et hébergent les femmes victimes de violences et leurs enfants. Le 3919 est la ligne d'écoute nationale de référence destinée aux femmes victimes de violences conjugales, à leur entourage et aux professionnelles. Créé en 1992 par la Fédération nationale solidarité femmes, le 3919 est la ligne nationale d'écoute, anonyme et gratuite disponible 24h/24 et 7j/7.

À propos de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Bancassureur de premier plan en France avec 77 000 collaborateurs au service de plus de 31 millions de clients, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose une offre multiservice à une clientèle de particuliers, de professionnels de proximité et entreprises de toutes tailles, via ses 4 300 points de vente.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, première banque à avoir adopté le statut d'entreprise à mission, regroupe les caisses de Crédit Mutuel des Fédérations Centre Est Europe (Strasbourg), Sud-Est (Lyon), Île-de-France (Paris), Savoie-Mont Blanc (Annecy), Midi-Atlantique (Toulouse), Loire-Atlantique et Centre Ouest (Nantes), Centre (Orléans), Normandie (Caen), Dauphiné-Vivarais (Valence), Méditerranéen (Marseille), Anjou (Angers), Massif Central (Clermont-Ferrand), Antilles-Guyane (Fort-de-France) et Nord Europe (Lille).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe également la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et l'ensemble de ses filiales, notamment le CIC, Euro-Information, les Assurances du Crédit Mutuel (ACM), TARGOBANK en Allemagne, Cofidis, Beobank en Belgique, la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM), la Banque Transatlantique, Banque de Luxembourg et Homiris.

Plus d'informations sur creditmutuelalliancefederale.fr